



Où se plaindre d'un restaurant dans le département 86 avec des employés fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 19 août 2013

Où se plaindre d'un restaurant où les employés fument à l'intérieur dans le 86 ?

Réponse :

Comme relevé par la Cour des comptes dans son [rapport remis en décembre 2012 au Président de l'Assemblée nationale](#), l'État et ses agents de contrôle portent une part de responsabilité non négligeable dans la pérennisation de dérives comme celles que vous évoquez et que des associations comme DNF tentent d'endiguer avec les moyens dérisoires dont ils disposent.

Vous devez faire appel aux agents de police judiciaire (gendarmes ou policiers) dont dépendent ces établissements en vous appuyant sur le code de la santé publique ([articles R.3511-1 et suivants](#)).

Si votre demande n'est pas suivie d'effets, nous pourrions accompagner votre combat, mais sachez que, sans engagement individuel de chaque citoyen, ce combat est perdu d'avance !